



## Déclaration liminaire du Comité Technique SPIP57 du 23/09/2019

Monsieur le Président,

Dans notre déclaration liminaire au Comité Technique du 28/05/19, nous déplorions à nouveau le manque de considération concernant le dialogue social dans ce service. Vous assuriez alors avoir entendu nos demandes et aviez pris des engagements concrets.

Cependant, force est de constater que nous n'avons toujours pas de réponse concernant :

- l'organigramme des services
- les fiches de postes
- le respect des procédures et le traitement des annotations faites sur les registres d'hygiène et sécurité.

Par ailleurs, nous vous avons demandé de respecter les délais d'envoi de l'invitation et de l'ordre du jour du comité technique : ils nous sont tout juste parvenus dans les temps pour celui-ci (14 jours avant très exactement). A nouveau, nous vous demandons de respecter les textes en vigueur, sans quoi le prochain rappel se fera par le biais d'un tract.

Nous vous avons interpellé au sujet de la fonction d'agent de prévention. Nous avons demandé à ce qu'elle ne figure pas sur la fiche de poste d'un personnel et à ce que l'appel à candidature soit lancé auprès de l'ensemble des agents du SPIP 57, ce que vous aviez accepté. Vous n'avez pas tenu cet engagement et le poste d'agent de prévention est toujours vacant.

Nous avons appris de manière informelle qu'une référente handicap a été désignée. Si nous réjouissons que le SPIP 57 dispose à nouveau d'une référente handicap, nous déplorons l'absence de communication autour de cette nomination. Comment les personnels peuvent-ils la solliciter s'ils ne savent ni son Nom, ni qu'elle a été nommée ? De surcroît, cette fonction était inscrite dans la fiche de poste de la secrétaire administrative du siège, alors même que nous vous avons demandé de ne pas le faire pour la fonction d'agent de prévention. Vous l'avez retirée à notre demande, nous vous rappelons donc à nouveau que ces fonctions (agent de prévention, référent handicap) sont basées sur le **volontariat** et ne peuvent figurer dans une fiche de poste.

Que dire de l'hygiène et de la sécurité ? Les antennes de Metz et de Sarreguemines sont toujours confrontées à des difficultés (portes qui ferment mal, caméras qui ne permettent pas une vue générale des locaux, hygiène incertaine, deux épisodes de canicule sans distribution d'eau en quantité suffisante alors que les températures ont dépassé les 33 degrés à l'intérieur de certains bureaux ou box d'entretien, cahier d'hygiène et de sécurité inaccessible...)

L'absence d'agent de prévention n'est pas de bon augure quant à la résolution de ces problématiques.

Les actions opaques et illisibles ne favorisent pas l'apaisement des relations sociales au sein des services.

Les élus CGT insertion probation et SNEPAP au comité technique du SPIP de Moselle